



Inter-Parliamentary Union

133^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Genève, 17-21 octobre 2015

Rapport de la délégation belge



Sommaire

Introduction	2
Composition de la délégation belge	2
Débat général	3
Débat d'urgence	4
Débat sur la protection du patrimoine culturel de l'humanité (commission II)	5
Autres débats en commission	6
Réunion des femmes parlementaires et Forum des jeunes parlementaires	7
Comité Moyen-Orient	8
Conseil directeur	9
Douze Plus	10

Introduction

[Ordre du jour, programme et documents de la session](#)

[Résultats de l'Assemblée : aperçu des travaux](#)

Des 167 parlements qui sont membres de l'UIP, 134 ont participé à cette session. Cinq assemblées parlementaires internationales ayant le statut de membre associé de l'UIP (dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) et 43 organisations ayant le statut d'observateur étaient également représentées.

Les délégations parlementaires comptaient 32,5 % de femmes.

Le président de l'UIP, M. Saber CHOWDHURY (Bangladesh), a présidé l'Assemblée.

La directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Mme Margaret Chan, s'est adressée à l'Assemblée. L'UIP collabore avec de nombreuses institutions du système des Nations Unies et s'emploie à apporter une contribution parlementaire à leurs travaux.



Composition de la délégation belge

- M. Pol VAN DEN DRIESSCHE, sénateur coopté, président du Groupe belge de l'UIP, chef de la délégation
- Mme Christiane VIENNE, sénatrice des entités fédérées (Parlement de la Communauté française), vice-présidente du Groupe belge de l'UIP
- M. Alain DESTEXHE, sénateur des entités fédérées (Parlement de la Communauté française), vice-président du Groupe belge de l'UIP
- M. Philippe MAHOUX, sénateur coopté, président du Groupe des Douze Plus à l'UIP
- Mme Sabien BATTHEU, membre de la Chambre des représentants
- M. Andries GRYFFROY, sénateur (Parlement flamand)
- M. Gilles FORET, membre de la Chambre des représentants

Débat général

Le débat général avait pour thème: “Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral”.

Trois conférenciers ont introduit le débat :

- M. William Lacy Swing, directeur général de l’OIM (Organisation internationale pour les migrations)
- M. Guy Ryder, directeur général de l’Organisation internationale du travail (OIT)
- Mme Kshetu Kyenge, membre du Parlement européen (Italie) et vice-présidente de l’Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Un volet du débat général a été consacré spécialement à la dimension humanitaire de la migration. Des représentants du Comité international de la Croix Rouge et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ont introduit cette partie du débat.

M. Van Den Driessche a pris la parole dans le débat général et parlé de la crise des réfugiés en Europe et au Moyen-Orient. Il a souligné que le nombre de demandes d’asile en Belgique se situe déjà nettement au-dessus de la moyenne UE et que le pays fait des efforts particuliers pour accueillir les réfugiés



convenablement et conformément à ses obligations internationales. Toutefois, le nombre de demandes d’asile ne peut s’accroître indéfiniment. Comme parlementaire, l’orateur a dit comprendre ses compatriotes qui craignent, “même si certains n’aiment pas entendre cela”, les tensions grandissantes entre les valeurs et le mode de vie occidentaux et ceux des nouveaux venus, si l’afflux actuel persiste. Par ailleurs, l’exode en provenance du Moyen-Orient et de l’Afrique auquel nous assistons, représente également une fuite des cerveaux considérable pour les pays

en question. L’orateur a énuméré plusieurs mesures qui permettraient de diminuer le flux de réfugiés vers l’Europe occidentale: l’application correcte du règlement de Dublin, l’augmentation des ressources pour un accueil de qualité des réfugiés dans leur propre région, éventuellement même, la mise en place d’abris sûrs pour ceux dont la demande d’asile a été rejetée. Mais ce qui importe avant tout, c’est de vaincre Daesh au plus vite, afin que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner chez eux. A ce propos, M. Van Den Driessche a plaidé pour un soutien plus vigoureux aux Peshmergas kurdes.

Une [déclaration](#) a été adoptée au terme du débat général. Basée sur une approche de la problématique des migrations fondée sur les droits et les opportunités, la déclaration fixe aux parlementaires un certain nombre de priorités : mettre en place un cadre législatif protecteur, conforme aux conventions internationales pertinentes ; garantir la non-discrimination et le respect des droits de l’homme des migrants ; œuvrer à la cohésion sociale et à l’édification de sociétés pacifiques et inclusives.

En sa qualité de président du Groupe des Douze Plus, M. Mahoux a été consulté sur une version provisoire de la déclaration. Il a fait plusieurs suggestions qui y ont été incorporées, notamment concernant la nécessité de lever certaines zones d’ombre dans la protection juridique des migrants et des réfugiés (par exemple, les responsabilités en matière de recherche des personnes en détresse en mer ou en matière de reconnaissance des réfugiés environnementaux). C’est également à la suggestion de M. Mahoux que le texte contient une référence spécifique aux enfants migrants et insiste sur le respect des normes de l’OIT pour les travailleurs migrants.

Débat d'urgence

Il y avait cinq propositions de point d'urgence. Deux propositions concernaient la problématique des réfugiés, et plus particulièrement la nécessité d'un accueil approprié (Soudan) et le respect des obligations internationales en la matière (Emirats Arabes Unis). Elles ont ultérieurement été fusionnées par les deux délégations en question. Deux autres propositions, introduites par la Syrie et le Mexique, concernaient la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Enfin, il y avait une proposition de la Nouvelle-Zélande sur le défi des changements climatiques, dans le contexte de la conférence des Nations Unies à Paris (COP21).

Lors d'une rencontre avec le chef de la délégation belge, Pol Van Den Driessche, la délégation des Emirats Arabes Unis a demandé de soutenir sa proposition.

Le Groupe des Douze Plus (voir p. 10) a toutefois décidé de soutenir la proposition de la Nouvelle-Zélande. En effet, la lutte contre le terrorisme et Daesh avait déjà fait l'objet d'un débat d'urgence lors de l'Assemblée précédente à Hanoï (mars 2015) – à la proposition de la Belgique et de l'Australie d'ailleurs – alors que la question des réfugiés semblait être suffisamment couverte par le débat général.



Le sénateur Pol Van Den Driessche en compagnie de la présidente de la délégation des Emirats Arabes Unis, Mme Amal Al-Qubaisi, et d'autres membres de la délégation.

Lors du vote à l'Assemblée pour choisir le point d'urgence, la délégation belge a voté en faveur de la proposition de la Nouvelle-Zélande. Elle a voté contre la proposition de la Syrie et s'est abstenue sur la proposition du Mexique. Quant à la proposition conjointe des Emirats Arabes Unis et du Soudan, la délégation a divisé ses 12 voix (6 contre, 6 abstentions).¹

Trois propositions ont obtenu la majorité requise des deux tiers des voix exprimées : celle des Emirats Arabes Unis et du Soudan, celle du Mexique et celle de la Nouvelle-Zélande. Toutefois, la première proposition a obtenu le nombre le plus élevé de voix en faveur et a dès lors été retenue.

Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales.

Mme Vienne a pris la parole dans le débat d'urgence. Les problèmes actuels ne sont pas une crise passagère mais marquent plutôt le début d'une mutation de nos sociétés, provoquée par des mouvements massifs de populations poussées par les guerres ou les changements climatiques. Une approche globale et à long terme s'impose et requiert des actions coordonnées entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil, et ce dans le respect des droits de l'homme et des obligations internationales. La construction de murs est



¹ A l'Assemblée, le nombre de voix de chaque délégation dépend de la population du pays et varie entre 10 et 23. Toutefois, un délégué individuel ne peut émettre plus de 10 voix. La délégation se prononce en émettant l'ensemble de ses voix sur chaque proposition. Elle peut diviser ses voix comme elle l'entend en voix pour, voix contre et abstentions, afin d'exprimer ainsi les différentes opinions qui peuvent exister au sein de la délégation.

indigne de nos valeurs et doit être refusée. Fuir la guerre n'est pas un crime. Certes, il faut lutter contre la traite des êtres humains, en mettant en place une protection particulière des femmes et des enfants. Pour intégrer les réfugiés, il faut surtout leur donner accès à l'éducation et à la culture, afin de les accompagner dans une double culture, celle de leur pays d'origine et celle des pays d'accueil.

A l'issue du débat, un comité de rédaction a élaboré un projet de [résolution](#), sur la base du texte présenté par les initiateurs. L'Assemblée a approuvé ce texte à l'unanimité.

Débat sur la protection du patrimoine culturel de l'humanité (commission II)

Lors de l'Assemblée précédente, l'UIP choisit une proposition du sénateur Alain Destexhe comme thème de la prochaine résolution de sa Deuxième Commission (Développement durable, financement et commerce).

Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel
de l'humanité contre la destruction et la dégradation

M. Destexhe et un parlementaire du Maroc, M. Kouskous, furent désignés comme co-rapporteurs.

La résolution ne sera adoptée qu'à l'occasion de la prochaine Assemblée à Lusaka, Zambie (mars 2016). Lors de l'Assemblée à Genève, la commission concernée a toutefois déjà tenu un premier débat d'orientation. En l'absence de son co-rapporteur, il appartenait au sénateur Destexhe de mener ce débat.

Il a d'abord donné la parole à un expert de l'UNESCO, M. Giovanni Boccardi, qui a donné des éléments d'information concernant la définition du patrimoine culturel et son évolution. Il a souligné le rôle de chaque communauté dans la définition de son patrimoine et des moyens à mettre en œuvre pour le protéger, ainsi que le lien étroit entre patrimoine et développement durable. Beaucoup de conventions et mécanismes pour protéger le patrimoine existent déjà mais la mise en œuvre concrète présente des lacunes dans certains domaines. A l'heure actuelle, la situation la plus préoccupante est celle de certains sites dans des zones en conflit.

M. Destexhe a ensuite fait un [exposé PowerPoint](#), richement illustré, dans lequel il a identifié neuf défis majeurs en matière de protection du patrimoine de l'humanité :



majeurs en matière de protection du patrimoine de l'humanité :

- le tourisme de masse
- les conflits armés et le terrorisme
- les pillages et les trafics illicites
- la croissance démographique et l'urbanisation
- le manque de sensibilisation
- les problèmes de restauration
- la mondialisation
- les changements climatiques
- la sous-déclaration du patrimoine.

Pour répondre à ces défis, il formule un certain nombre de recommandations qui, à son avis, devraient figurer dans la

résolution à adopter. Avant le débat à Genève, il avait déjà expliqué sa vision dans une [note](#) détaillée à l'attention de la commission.

Vingt orateurs ont pris la parole dans le débat qui a suivi les exposés introductifs. Ils ont notamment insisté sur l'importance d'intéresser les jeunes à la protection du patrimoine par l'enseignement et des programmes pédagogiques. Certains orateurs estimaient que l'identité d'une communauté (valeurs, us et coutumes) devait également être considérée comme composante du patrimoine culturel immatériel.

Les co-rapporteurs doivent maintenant rédiger un projet de résolution, assorti d'un mémoire explicatif, pour fin décembre 2015, après quoi les délégations pourront présenter des amendements au projet de résolution. Lors de l'Assemblée à Lusaka, les travaux se concluront par l'adoption d'une résolution sur la base des documents présentés par les co-rapporteurs et des amendements des délégations.

Autres débats en commission

Quatre commissions permanentes font rapport à l'Assemblée :

- commission I: Paix et sécurité internationale
- commission II: Développement durable, financement et commerce
- commission III: Démocratie et droits de l'homme
- commission IV: Affaires des Nations Unies.

A Genève, M. Van Den Driessche a suivi la commission I, M. Destexhe la commission II, Mme Vienne et Mme Battheu la commission III et M. Gryffroy la commission IV.

La commission I a tenu un débat préliminaire sur le thème de la résolution qu'elle prévoit d'adopter lors de la prochaine Assemblée à Lusaka : "Terrorisme: la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels".

En plus du débat sur la protection du patrimoine de l'humanité (voir ci-dessus), la commission II a discuté de la contribution parlementaire à apporter à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Paris en décembre 2015 (COP21). Ce débat s'est focalisé sur la préparation de la [réunion parlementaire en marge de la conférence des Nations Unies](#), qui devait se tenir les 5 et 6 décembre. La commission a examiné le projet de document final de la réunion parlementaire. L'UIP prépare également un Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, qui devrait être adopté lors de la prochaine Assemblée à Lusaka. La commission a par ailleurs entendu un exposé sur une étude du Grantham Research Institute (London School of Economics), intitulée [2015 Global Climate Legislation Study](#) et coparrainée par l'UIP.

Les travaux de la commission III étaient entièrement consacrés à la discussion et à l'approbation d'une [résolution](#) sur « La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles ». A l'initiative de M. Stéphane Crusnière, membre de la Chambre des représentants, la délégation belge avait présenté une contribution écrite dans le cadre de la préparation de cette résolution. En plus de considérations générales sur la protection de la vie privée sur internet, la contribution belge attirait l'attention sur le principe de la neutralité du net et sur la protection de l'internet ouvert, en se référant à la proposition de résolution qui était en discussion à la Chambre à ce moment (doc. 54-650/7). La résolution de l'UIP a repris cet élément (recommandation n° 4).

A l'initiative de M. Mahoux, la délégation belge a également proposé un thème pour la prochaine résolution de la commission III, à savoir : « Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la coopération entre l'Union interparlementaire et le Bureau international du travail ». La commission a toutefois retenu un thème proposé par l'Australie : « La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif ».

La commission IV avait deux points à son ordre du jour:

- examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix des Nations Unies, dix ans après sa création
- le rôle de la Cour internationale de justice à La Haye dans le règlement des différends internationaux.

M. Mahoux a remplacé Mme de Bethune, qui ne pouvait participer à l'Assemblée, dans le bureau de la commission II. Le bureau a décidé du programme de la commission pour la prochaine Assemblée.

Réunion des femmes parlementaires et Forum des jeunes parlementaires

Lors de chaque Assemblée, tant les femmes parlementaires que les jeunes parlementaires (de moins de 45 ans) qui participent à l'Assemblée, se réunissent séparément. La réunion des femmes parlementaires existe depuis 30 ans. Le forum des jeunes parlementaires est nettement plus récent. Ayant débuté en 2011 comme réunion informelle, le forum est devenu un organe officiel de l'UIP en mars 2014.

Mme Battheu a suivi la réunion des femmes parlementaires, qui a notamment examiné les thèmes du débat général et du débat en commission III (la démocratie à l'ère numérique) sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes. Les femmes parlementaires ont approuvé un certain nombre d'amendements



au projet de résolution de la commission III, qui ont ensuite été incorporés dans la résolution. Elles ont également été informées des activités récentes et prévues de l'UIP en matière de genre, dont la [campagne](#) parlementaire « Je suis parlementaire, mon pouvoir pour le pouvoir des femmes ». A l'occasion du 15^e anniversaire de la résolution pionnière 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, les femmes parlementaires ont souligné que l'égalité entre hommes et femmes est essentielle pour la mise en œuvre de cette résolution.

La réunion des femmes parlementaires a également organisé pour la première fois un « débat paritaire ». Un tel débat a pour objectif d'assurer une participation égale des hommes et des femmes à la discussion d'une question donnée (par une alternance stricte d'orateurs des deux sexes) et de creuser la dimension genre de cette question. A Genève, le débat paritaire portait sur le thème « Contrôle parlementaire et volonté politique ». Le contrôle parlementaire de l'exécutif sera aussi le sujet du deuxième Rapport parlementaire mondial que l'UIP prépare actuellement en collaboration avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et qui doit paraître en 2016.²



Le débat fut lancé par un panel d'orateurs, dont M. Mahoux. Il a notamment souligné que le seul nombre de femmes au parlement, pour important qu'il soit, ne suffit pas pour garantir qu'elles participent paritairement au contrôle parlementaire du gouvernement. Cette parité exige que les femmes occupent aussi des positions qui comptent au parlement et dans leurs groupes politiques et qu'elles ne soient, par exemple, pas cantonnées dans les questions de genre ou autres matières sociales.

M. Foret a participé au forum des jeunes parlementaires. Les débats étaient également axés sur les thèmes du débat général et de la commission III, qui interpellent clairement les jeunes et demandent leur contribution. Lors de la prochaine Assemblée à Lusaka (mars 2016), le forum se penchera surtout sur les résolutions de la commission I (terrorisme) et de la commission II (protection du patrimoine culturel de l'humanité). Le débat général à Lusaka portera



² Le premier [rapport](#) portait sur l'évolution de la fonction de représentation du parlementaire et fut publié en 2012.

d'ailleurs aussi sur une question intéressant directement les jeunes, à savoir : « Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes ». A Genève, le forum a déjà auditionné un représentant du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Par ailleurs, les jeunes parlementaires ont débattu de l'amélioration de leur propre réseau et de la communication entre eux. Les conférences spécialisées des jeunes parlementaires que l'UIP organise depuis 2014 doivent se poursuivre. La troisième conférence aura lieu à la veille de l'Assemblée de Lusaka (16-17 mars 2016).

Comité Moyen-Orient

Mme Vienne a participé aux réunions du [Comité Moyen-Orient](#), dont elle est membre suppléante depuis mars 2014.

Le comité, composé de sept membres et de sept suppléants, suit le processus de paix au Moyen-Orient et facilite le dialogue avec et entre les parlementaires de toutes les parties impliquées dans le conflit. Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour à Genève.

Ce n'est pas pour la première fois que le comité se demande comment il doit réagir aux facteurs qui gênent son fonctionnement, notamment les malentendus concernant ses objectifs et l'opposition occasionnelle qu'il rencontre de la part d'Israël et qui le contraignent à reporter sans cesse ses projets de visite dans la région. Le secrétaire général de l'UIP a visité Jérusalem fin juillet afin de clarifier que le comité n'a nullement l'intention de s'immiscer dans les négociations de paix ni de mettre en place un circuit parallèle. Afin de promouvoir la paix, le comité a opté pour une formule de tables rondes, réunissant des parlementaires de la région pour réfléchir à des projets de coopération concrète dans certains domaines (l'eau, l'agriculture, la santé). Le comité a confirmé qu'il souhaite organiser dans les meilleurs délais une première table ronde sur la problématique de l'eau dans la région.



Par ailleurs, le comité a été briefé sur la crise des réfugiés au Moyen-Orient, la situation en Libye et la lutte internationale contre le terrorisme au Moyen-Orient. En sa qualité de président du Groupe des Douze Plus, M. Mahoux a été invité à participer à la session consacrée à la question des réfugiés.

Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil directeur est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Les comités spécialisés de l'UIP, tels le Comité Moyen-Orient, travaillent sous l'autorité du Conseil directeur, au sein duquel chaque parlement membre dispose de 3 voix (2, s'il délègue uniquement des hommes ou des femmes).



Les délégués belges étaient le chef de la délégation, Pol Van Den Driessche, ainsi que Mme Vienne et M. Mahoux.

Décisions du Conseil directeur :

a) Mandats attribués à des parlementaires belges

Le Conseil directeur a élu des parlementaires belges aux fonctions suivantes :

- Christiane Vienne a été élue membre titulaire du Comité Moyen-Orient, dont elle était déjà membre suppléant. Son mandat se poursuivra jusqu'en mars 2018.
- Philippe Mahoux a été élu membre du [Comité du droit international humanitaire](#) pour un mandat de quatre ans. Ce comité est composé de 12 membres, un homme et une femme par groupe géopolitique.
- Pol Van Den Driessche a été élu membre du [Groupe de facilitateurs concernant Chypre](#) (3 membres), également pour un mandat de quatre ans.
- Andries Gryffroy a été désigné comme l'un des deux vérificateurs interne des comptes de l'UIP pour l'exercice 2016. Il lui appartiendra de rendre compte, lors de l'Assemblée qui se tiendra au printemps de 2017, des résultats financiers de l'UIP de l'année précédente. Les comptes de l'UIP sont contrôlés par un vérificateur externe (actuellement la Cour des comptes fédérale suisse) et deux vérificateurs internes (parlementaires).

Par ailleurs, M. Destexhe a marqué son intérêt pour le [Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant](#) (12 membres). Ce groupe consultatif n'est pas élu par le Conseil directeur mais désigné par le président de l'UIP à l'issue de consultations diverses. En novembre 2015, le président de l'UIP, M. Chowdhury, a désigné le sénateur Alain Destexhe comme membre du groupe consultatif pour un mandat de quatre ans.



Détenant encore un mandat au bureau de la commission II (Mme de Bethune) ainsi que la présidence du Groupe des Douze Plus (M. Mahoux), la Belgique est parmi les pays exerçant le plus grand nombre de fonctions au sein de l'UIP.

b) Affiliation à l'UIP : le parlement de Fiji est devenu le 167^e membre de l'UIP (sur un nombre total de 190 états dotés d'un parlement).

c) Budget 2016

Le Conseil directeur a approuvé le budget pour 2016. Celui-ci s'élève à 15.788.300 francs suisses (CHF), environ 14,5 millions d'euros, dont les contributions des parlements membres représentent environ les deux tiers. L'autre source majeure de revenus consiste dans les contributions volontaires de donateurs externes (environ 4,3 millions de francs suisses). Les contributions des membres diminuent de 8,7 % par rapport à 2015. Il s'agit de la troisième réduction depuis 2012.

La contribution belge diminue de 131.100 CHF en 2015 à 123.800 CHF pour 2016. Elle se trouve ainsi, en termes nominaux, au même niveau qu'en 2004-2005. En comparaison avec 2011, année dans laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé (180.400 CHF), la contribution belge a diminué de plus de 30 %. Ce n'est pas seulement l'effet des réductions successives du montant total des contributions des membres en 2012, 2015 et 2016. La quote-part de la Belgique a également baissé (de 1,49 % en 2011 à 1,24 % depuis 2014), suite aux adaptations du barème des contributions en 2012 et 2014. Le barème des contributions de l'UIP suit celui des Nations Unies, basé sur la capacité de payer des membres.

d) Décisions sur les cas de violation des droits de l'homme des parlementaires

L'UIP dispose depuis 1976 d'un [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#). Ce comité de dix membres examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction.

Le comité se réunit trois fois par an. Deux réunions se tiennent à l'occasion des Assemblées. Une troisième session a lieu au siège de l'UIP à Genève. Lors des réunions qui se tiennent à l'occasion des Assemblées, le comité n'examine que les cas prioritaires (cas particulièrement graves, présentant des développements importants ou appelant un changement d'approche). Néanmoins, tous les cas dont le comité est saisi restent à l'examen tant qu'il y a une chance de les résoudre et sont traités minimum une fois par an. Certains cas sont ainsi restés à l'examen pendant dix ans ou plus. Lors des Assemblées, le comité soumet ses décisions concernant les cas prioritaires à l'approbation du Conseil directeur. C'est seulement quand il y a des raisons impérieuses de préserver la confidentialité que les décisions du comité ne sont pas rendues publiques et qu'elles sont communiquées uniquement aux parties concernées.

A la 133^e Assemblée, le comité a examiné 49 cas concernant 115 parlementaires dans 19 pays. Le Conseil directeur a adopté 19 décisions concernant 71 parlementaires de 13 pays (Bangladesh, Cameroun, Colombie, R.D. Congo, Erythrée, Irak, Malaisie, Mongolie, Niger, Palestine/Israël, Russie, Sri Lanka et Venezuela). Les délégations de Cuba, de la Malaisie et du Venezuela ont exprimé des réserves sur certaines résolutions.

[Liste des décisions adoptées](#)

[Aperçu des cas traités en 2015](#)

Douze Plus

- Le [Groupe des Douze Plus](#) est l'un des six [groupes géopolitiques de l'UIP](#). Il réunit 47 pays, dont la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe et quelques autres démocraties non-européennes de type occidental (Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande).³

³ Les autres groupes sont : le Groupe africain (48 pays), le Groupe arabe (18 pays), le Groupe Asie-Pacifique (32 pays), le Groupe Eurasie (7 pays) et le Groupe latino-américain – GRULAC (22 pays). L'Azerbaïdjan n'appartient à aucun groupe géopolitique. Il a fait une demande d'adhésion au Groupe des Douze Plus en 2012, mais cette demande a été rejetée.

Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant chaque Assemblée de l'UIP, afin d'échanger des informations et d'harmoniser leurs positions autant que possible. Les représentants du groupe au sein des différents organes de l'UIP (Comité exécutif, bureaux des commissions permanentes, comités spécialisés, ...) rendent compte des travaux de ces organes au sein du groupe. Le groupe décide également des candidatures aux postes vacants à l'UIP⁴.

A Genève, le Groupe des Douze Plus s'est réuni les 17, 19 et 21 octobre 2015.

Philippe Mahoux préside le groupe depuis octobre 2014 (mandat renouvelable de deux ans). Il a présidé les réunions à Genève. Pol Van Den Driessche et Christiane Vienne sont les délégués belges au sein du groupe.

Les réunions du groupe sont préparées par un comité directeur d'une dizaine de membres, dont le président. Le comité directeur s'est réuni au Sénat belge à Bruxelles, le 21 septembre 2015, et fut accueilli par la présidente du Sénat, Mme Christine Defraigne.

- Voici quelques questions qui ont été abordées au sein du groupe lors de la 133^e Assemblée :
 - le point d'urgence
 - le budget 2016: c'est surtout le Groupe des Douze Plus qui a insisté pour obtenir une nouvelle réduction des contributions. En revanche, certains membres du groupe se sont inquiétés du poids croissant des financements externes, qui pourrait compromettre l'autonomie de l'UIP dans la définition de ses activités.
 - la nouvelle stratégie de l'UIP pour 2018-2022: la [stratégie quinquennale actuelle](#) de l'UIP prend fin en 2017. Le groupe insiste pour que la préparation de la nouvelle stratégie soit entamée sans tarder. Il a été suggéré de créer un groupe de travail au sein des Douze Plus à cette fin, comme la fois précédente. A l'époque, ce groupe de travail a eu un impact décisif sur la conception de la stratégie.
 - les travaux de l'UIP sur l'e-parlement : certains membres du groupe recommandent de remplacer l'actuelle conférence spécialisée bisannuelle sur les TIC au parlement par des débats plus courts mais plus fréquents dans les cadres des Assemblées de l'UIP.
 - la position de la Thaïlande au sein de l'UIP : l'affiliation du parlement thaïlandais à l'UIP n'a pas été suspendue malgré le coup d'état de 2014, l'argument étant qu'il y a un parlement de transition, même s'il est nommé. Au sein du groupe, certains estiment qu'un tel parlement ne devrait bénéficier que d'un statut d'observateur.
 - la mission annoncée de l'UIP en Syrie : cette mission a été reportée à plusieurs reprises, et dernièrement sine die. Le groupe a approuvé cette décision et a proposé de chercher d'autres moyens de rencontrer et éventuellement de rassembler des représentants des différentes parties.
 - U-report : le groupe a été informé de cette initiative, soutenue par l'UNESCO, qui vise à donner la parole aux jeunes et pourrait aider à renforcer la communication entre les parlementaires et les jeunes de leur pays.
 - mise à jour sur l'Ukraine : lors de l'Assemblée précédente à Hanoï (mars 2015), le groupe avait adopté une [déclaration](#) sur la situation en Ukraine. La délégation ukrainienne a informé le groupe des évolutions depuis lors.
- En tant que président du Groupe des Douze Plus, M. Mahoux a participé à une réunion des présidents des commissions permanentes et des groupes géopolitiques avec le président et le secrétaire général de l'UIP. Un tel échange est prévu à chaque Assemblée depuis 2014.

⁴ Pour certaines fonctions, seuls les groupes géopolitiques peuvent présenter des candidatures. Toutefois, les membres du Groupe des Douze Plus ont l'habitude de soumettre aussi leurs candidatures à d'autres fonctions (pour lesquelles ils peuvent postuler directement auprès de l'UIP) au sein du groupe et d'accepter les décisions et éventuels votes du groupe sur ces candidatures.

Deux questions étaient à l'ordre du jour : le fonctionnement des commissions et des autres organes de l'UIP et le fonctionnement des groupes géopolitiques.

Concernant le premier point, les participants ont discuté de deux problèmes :

- (i) la répartition inégale des fonctions à l'UIP parmi les parlements membres : des quelque 170 délégations nationales, seules 45 occupent une fonction à l'UIP, alors que certaines délégations (dont la Belgique) en occupent plusieurs. Les groupes géopolitiques sont appelés à assurer une répartition plus large de leurs candidatures. Par ailleurs, les règles existantes qui stipulent qu'un même pays ne peut combiner certaines fonctions ou ne peut les exercer que pendant un certain nombre d'années, seront désormais appliquées de la manière la plus stricte, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.
- (ii) l'absentéisme parmi les mandataires: ce problème empêche parfois les organes concernés de fonctionner convenablement. Les groupes géopolitiques sont appelés à mieux informer les candidats potentiels et leurs parlements des obligations liées aux fonctions à l'UIP. Les mandataires qui manquent à leurs devoirs de participation seront remplacés plus vite.

En ce qui concerne le fonctionnement des groupes géopolitiques, le président de l'UIP a suggéré qu'il était peut-être temps d'harmoniser leur fonctionnement. Actuellement, il y a des groupes, comme les Douze Plus ou GRULAC, qui sont bien organisés et travaillent selon des règles précises, alors que le fonctionnement d'autres groupes est à peine structuré. La proposition du président de l'UIP a toutefois été accueillie de manière assez réservée. M. Mahoux a estimé que l'UIP pourrait éventuellement imposer certaines règles minimales auxquelles le fonctionnement des groupes géopolitiques devrait satisfaire mais qu'il ne pouvait être question d'uniformisation. L'idée de demander au secrétariat de l'UIP de fournir un soutien administratif aux groupes géopolitiques, n'a pas été accueillie favorablement non plus. Indépendamment de considérations budgétaires, les groupes géopolitiques tiennent à leur autonomie.

- Comme le veut la tradition, M. Mahoux s'est adressé à l'Assemblée pendant la séance de clôture pour exprimer les remerciements de son groupe géopolitique et faire le bilan des travaux. Ses collègues des autres groupes géopolitiques en ont fait autant.

